

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020 A 19 HEURE 15
ORDRE DU JOUR

Je déclare la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020 ouverte.

Je vous propose de rendre hommage à Samuel PATY en observant une minute de silence.

Absents excusés : Mme Gwendoline TITRANT qui a donné procuration à Mr Bruno SIRAVO, Mr Stéphane AUMEUNIER qui a donné procuration à Mr Victor AMBROSI Mme Géraldine CUSTODIO qui a donné procuration à Mr Ludovic BESSE Mme Véronique LEVERT, Mr Didier AUBRY.

Absent non excusé: Mr Jean-François MERE

Secrétaire de séance : Mr Jérémy GERBAULT

L'ordre du jour appelle les points suivants :

- Démission d'une conseillère municipale

Mme Gaëlle TATINCLAUX nous a informé de sa volonté de démissionner de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet en a été informé.

- Installation d'un conseiller municipal

Monsieur Jérémy GERBAULT peut être installé comme conseiller municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et lui remet le guide de l'élu local.

- Commissions municipales et délégation organismes extérieurs : modifications

Monsieur Jérémy GERBAULT, conseiller municipal, sera membre de la commission « Aménagement des espaces verts » et de la commission « Bâtiments-Voiries Chemins ».

Mr Jérémy GERBAULT, est élu à la majorité et remplacera Mme TATINCLAUX Gaëlle en tant que délégué suppléant à la commission SPANC-EAU de la CCTHB et à la commission personnel de la CCTHB.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2020

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce procès-verbal.

- ONF : Convention d'exploitation groupée de bois

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer la convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF, convention concernant une coupe de bois située au Rhimbé d'un volume prévisionnel de 80 m3.

- Association CHATS LIBRES DE BOURGES :

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer une convention avec l'association Chats Libres de Bourges pour la stérilisation de chats errants.

- Déclarations d'intention d'aliéner

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur les parcelles situées 8 route d'Henrichemont, situées à la Prinquette, situées 2 rue de l'abreuvoir, situées aux Bonnais, situées 1 chemin de la Milleterie, située route de Méry es Bois, située 8 La Fontaine Saint Sulpice, située 17 route d'Henrichemont et située à Boursac.

- SAFER DU CENTRE : Informations sur les déclarations d'intentions d'aliéner

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que la Safer du Centre n'a pas préempté sur les parcelles situées 8 route d'Henrichemont, situées à la Prinquette, situées 2 rue de l'abreuvoir, situées aux Bonnais, situées 1 chemin de la Milleterie, située route de Méry es Bois, située 8 La Fontaine Saint Sulpice, située 17 route d'Henrichemont et située à Boursac.

- Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) Jeunes

Mr le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal ils avaient décidé de recruter un adjoint technique jusqu'à fin décembre. Après avoir reçu huit personnes l'une d'entre elle a été retenue et peut prétendre à un Contrat PEC Jeunes d'une durée de 9 mois avec une prise en charge de 65% du salaire sur une base de 20 heures et qui peut être renouvelé jusqu'à 24 mois. A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à créer ce poste sur une base de 35 heures hebdomadaire, rémunéré sur la base du SMIC horaire, dans le cadre de ce dispositif PEC Jeunes et à signer tous les documents nécessaires

- SALLE POLYVALENTE « Espace Heure Bleue » : Remboursement des locations suite au COVID 19

Mr le Maire fait part que suite au COVID19 deux locataires ont souhaité être remboursés. A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de rembourser ces deux personnes.

- Transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de Communes des Terres du Haut Berry

Mr le Maire fait part du fait que le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CCTHB a été proposé au 1^{er} janvier 2021. A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de transférer à la CCTHB la compétence « Eau » et la compétence « Assainissement » au 1^{er} janvier 2021 et autorisent Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Tarif de l'accueil périscolaire et des nouveaux goûters

Garderie du matin : Facturation d'un forfait de 0.65 €uros

Garderie du soir : Facturation d'un forfait de 1.78 €uros

Goûters : 0.80 €uros.

A l'unanimité les membres du conseil municipal valident ces nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 2 novembre 2020 car suite au COVID 19 le conseil municipal n'a pu se réunir avant.

- Approbation du nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Proposition de la commission scolaire concernant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire qui remplace celui approuvé par le conseil municipal le 29 juin 2020 et déposé en Préfecture le 06 juillet 2020, suite aux nouveaux tarifs validés ce jour.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce nouveau règlement intérieur qui sera applicables à compter du 2 novembre 2020 car suite au COVID 19 le conseil municipal n'a pu se réunir avant

- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Ce règlement doit être établi dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

A l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'adopter ce règlement intérieur.

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Mr Kévin PANNETIER, Maire-Adjoint commente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019. A

l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce rapport.

- Choix du matériel informatique

3 propositions ont été reçues et après les avoir étudiées, présentées à la commission « Finances ». Mr le Maire propose de retenir la société ASIT.

A la majorité, les membres du conseil municipal décident de retenir la société ASIT.

- Renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels utilisés par la mairie

Le contrat qui nous lie à la société SEGILOG arrive à échéance et peut être renouvelé pour 3 ans. SEGILOG assurant la mise à disposition et la maintenance de logiciels spécifiques mairie.

A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à renouveler ce contrat.

- Convention pour l'exploitation d'une coupe de bois de chauffage.

Mr le Maire fait part que certains administrés souhaitent exploiter une coupe de bois de chauffage.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la convention proposée.

- CCTHB : Compensation financière versée à la commune pour l'entretien des Points d'Apports Volontaires

Mr le Maire fait part que la commune d'Allogny entretien pour le compte de la CCTHB les points d'Apports volontaires. La CCTHB propose une compensation financière. A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent cette compensation financière.

- Attribution des subventions aux associations

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les propositions :

Cinéma rural itinérant 914.80 €
ADMR 80.00 €
FACILAVIE 80.00 €
AIDE ET PRESENCE 80.00 €
SBPA MARMAGNE 414.80 €
Association Scolaire et Sportive 300.00 €
ABC 140.00 €
ADSL 140.00 €
ALLOGNY PATRIMOINE 245.00 €
CHORALLOGNY 175.00 €
CYNO PATTES 140.00 €
CBBK 175.00 €
APE 210.00 €
ALLOGNY ECHANGE ET PARTAGE 100.00 €
LA GAULE D'ALLOGNY 200.00 €
ECURIE BOURGES CENTRE 350.00 €
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE 110.00 €
FSE ST DOULCHARD 50.00 €
ANCIENS ELUS DU CANTON 30.00 €
LES SOURIS RECRE'ATIVES 175.00 €

La séance est levée à 20 heures 16.